

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de LAURENS

DOSSIER : N° DP 034 130 24 H0003

Déposé le : 10/01/2024

Dépôt affiché le : 10/01/2024

Complété le : 10/01/2024

Demandeur : Madame CONDAMINE Virginie

Nature des travaux : Réalisation d'un générateur photovoltaïque de 3Kw composé de 7 panneaux

Sur un terrain sis à : 14 Impasse Costebelle à LAURENS (34480)

Référence(s) cadastrale(s) : 34130 E 558

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de LAURENS

Le Maire de la Commune de LAURENS

VU la déclaration préalable présentée le 10/01/2024 par Madame CONDAMINE Virginie,

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la réalisation d'un générateur photovoltaïque de 3Kw composé de 7 panneaux ;
- sur un terrain situé 14 Impasse Costebelle à LAURENS (34480)
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 22/06/2007- modifié le 06/10/2008 et le 13/12/2010, la révision simplifiée en date du 07/11/2011 et sa modification simplifiée en date du 03/09/2012 ;

Vu la réglementation en zone AU ;

Vu la délibération du 12/11/2014 instituant la taxe d'aménagement (TA) sur le territoire communal à 5% ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 26/11/2016, qui a adopté le taux de la taxe d'aménagement à 2,5% ;

Vu l'avis Favorable de Service Régional de l'Archéologie en date du 15/01/2024

ARRÊTE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

LAURENS, le 15/01/2024

L'Adjoint délégué à l'urbanisme,

Jacques ROMERO

